

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 13-nov.-2013

Date de révision 09-oct.-2019

Version 7.02

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Peters Professional 15-11-29+TE
Code produit	21070215EA
Synonymes	Peters Professional 15-4.8-24.1+TE
Substance pure/mélange	Mélange.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Matières solides comburantes	Catégorie 3 - (H272)
------------------------------	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : Attention

#### Mentions de danger :

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

#### Conseils de prudence:

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en	Classification selon le	Numéro
--------------	---------	------------	------	-------------------------	--------

			poids	règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	d'enregistrement REACH
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	231-818-8	7757-79-1	65 - 80%	Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119488224-35
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	233-139-2	10043-35-3	0.1 - 1%	Repr. 1B (H360FD)	01-2119486683-25

Composant	Liste candidate des substances SVHC
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( 0.1 - 1% )	Répertorié

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

#### **Inhalation**

En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. Symptômes éventuels: tousser et dyspnée. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Amener la victime à l'air libre.

#### **Contact cutané:**

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

#### **Contact oculaire:**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

#### **Ingestion:**

Symptômes éventuels: nausées et vomissements. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Grandes quantités d'eau.

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:* Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection individuel.

#### **Pour les agents d'intervention**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Méthodes de confinement:*

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage:

Enlever à la pelle ou balayer. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

§ 8, 12, 13.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

Matériaux d'emballage

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

PGS-7 (Les Pays-Bas)

1.3/C

LGK (Allemagne)

5.1B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; [www.everris.com](http://www.everris.com); Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôleNitrate de potassium; KNO<sub>3</sub>

Australie	> 10 mg/m <sup>3</sup>
Bulgaria - OEL- TWAs	5.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - OEL - TWAs	5 mg/m <sup>3</sup> TWA
<u>Acide borique; H<sub>3</sub>BO<sub>3</sub></u>	
Australie	12 mg/m <sup>3</sup>
la Belgique - 8 H VLE	2 mg/m <sup>3</sup> TWA borate
Bulgaria - OEL- TWAs	5.0 mg/m <sup>3</sup> TWA (as B, listed under Boron and its inorganic compounds)
Irlande	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
Portugal	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	STEL: 1.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.8 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub> 7757-79-1 ( 65 - 80% )		20.8 mg/kg bw/day	36.7 mg/m <sup>3</sup>

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune donnée disponible

Composant	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub> 7757-79-1 ( 65 - 80% )	0.45 mg/l		0.045 mg/l			18 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### Protection des mains

Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

#### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées

#### Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection légers

#### Mesures d'hygiène

Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique :

Solide

#### Aspect:

Poudres

#### Couleur:

Blanc cassé.

#### Odeur:

Aucun(e)

#### Densité apparente :

800 - 1100 kg/m<sup>3</sup>

#### pH :

4.5 (@ 200 g/l)

#### Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

#### Point/intervalle d'ébullition:

Solide. Sans objet.

#### Point d'éclair :

Solide. Sans objet.

#### Taux d'évaporation :

Solide. Sans objet.

#### inflammabilité (solide, gaz)

Ininflammable

#### Pression de vapeur

Solide. Sans objet.

#### Densité de vapeur

Solide. Sans objet.

#### Densité relative

Aucune donnée disponible

#### Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

#### Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage

Solide. Sans objet.

#### Température d'autoignition :

Aucune donnée disponible

#### Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

#### Propriétés explosives

Ne présente pas de danger d'explosion.

#### Propriétés comburantes

Peut aggraver un incendie ; comburant.

### 9.2. Autres informations

#### Teneur en COV (%):

Solide. Sans objet.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## **Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur le produit**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### **Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

#### **Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	= 3015 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg	> 527 mg/m <sup>3</sup>
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	= 2660 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg	> 0.16 mg/L ( Rat ) 4 h

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## **Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité****Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement  
0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	1020: 72 h Carassius auratus mg/L LC50 flow-through	-	115 - 153: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité**

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-0.757

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser le récipient.

**Autres informations**

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMO / IMDG****14.1****No ONU:**

1479

**14.2****Nom d'expédition:**

Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)

**14.3****Classe de danger:**

5.1

**14.4****Groupe d'emballage:**

PG III

**14.5****Polluant marin**

Non réglementé

**14.6****No EMS:**

F-A / S-Q

**Dispositions spéciales**

223, 274, 900

**14.7****Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**ADR/RID****14.1****No ONU:**

1479

**14.2****Nom d'expédition:**

Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)



Component	EU - Explosives Precursors Marketing and Use (98/2013) - Substances Subject to Suspicious Transactions Reporting	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub> 7757-79-1 ( 65 - 80% )	Present	
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( 0.1 - 1% )		Use restricted. See item 30.

Component	EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances for Eventual Inclusion in Annex XIV
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3 ( 0.1 - 1% )	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (233-139-2)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	Use restricted. See item 30.	

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.

### Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### Préparé par

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

### Date d'émission

13-nov.-2013

### Limitations relatives à l'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels



**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.